



COMMISSION RÉGIONALE DES ACTIVITÉS SPORTIVES

PROCÈS-VERBAL N°50

Réunion du :	Lundi 23 mai 2022
À :	14h00
Présidence :	M. Henri BELLEZZA
Présents :	Mme Sandra ROMEO, MM. Gérard BORGONI, Bernard CARTOUX, Bruno GARCIA, Georges HERRADA et Serge SCARINGI
Excusé(s) :	Néant
Assiste(nt) à la séance :	Mme Camille TORRENTE, MM. Tsiry ANDRIAMANAMAHEFA, Olivier GONCALVES et Julien PINTO, Service Compétitions

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs**.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

DOSSIERS DE CANDIDATURE AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX

CHAMPIONNAT REGIONAL U14
CHAMPIONNAT REGIONAL U18 FEMININ
CHAMPIONNAT REGIONAL U18 FUTSAL

La Commission,

Pris connaissance [du procès-verbal du Comité de Direction de la LMF en date du 18 mai 2022](#) approuvant à l'unanimité les dossiers d'entrée aux CR 14, CR U18F et CR U18 Futsal.

Chaque club souhaitant faire acte de candidature dans ces compétitions, auxquelles tous les clubs méditerranéens peuvent postuler, devra remplir le questionnaire afférant transmis par courrier électronique sur l'adresse mail officiel du club

Arrête les dates suivantes pour candidater auxdits championnats :

Date d'ouverture : lundi 23 mai 2022

Date de clôture : dimanche 05 juin 2022.

Les candidatures doivent se faire uniquement via les formulaires Forms. Aucune candidature transmise par courriel ne sera prise en compte par la Commission.

Les dossiers de candidature sont annexés au présent procès-verbal et seront communiqués aux clubs au sein du courrier électronique comprenant le questionnaire de candidatures.

* Sur le Championnat Régional U14

Rappelle que le Championnat Régional U14 est un championnat ouvert à tout club désirant déposer une candidature. Les 24 clubs réunissant le nombre de points le plus élevés, déterminés en fonction des critères de sélection définis par le Comité de Direction chaque saison, participeront à ce Championnat.

Les clubs bénéficiant d'un Centre de Formation agréé sont automatiquement retenus pour participer au championnat. Les clubs restants seront sélectionnés comme suit :

- Les 3 meilleurs clubs appartenant au District de Provence de Football
- Les 2 meilleurs clubs appartenant au District de la Côte d'Azur de Football
- Les 2 meilleurs clubs appartenant au District du Var de Football
- Les 2 meilleurs clubs appartenant au District Grand Vaucluse de Football
- Le meilleur club appartenant au District des Alpes de Football
- les meilleurs autres clubs au classement général permettant d'atteindre le nombre de 24 clubs participants, sans considération du District d'appartenance.

* Sur le Championnat Régional U18 F R2

Le nombre d'équipe retenu sera déterminé par la Commission Régionale des Activités Sportives lors de l'ouverture des dépôts des candidatures. La sélection sera effectuée par le jury d'entrée aux compétitions régionales, constitué par le Comité directeur

Indique que les clubs ayant candidaté, sous réserve du respect du critère d'éligibilité défini chaque saison par le Comité de Direction, participeront au Championnat U18F R2.

* Sur le Championnat Régional U18 FUTSAL

Le nombre d'équipe retenu sera déterminé par la Commission Régionale des Activités Sportives lors de l'ouverture des dépôts des candidatures. La sélection sera effectuée par le jury d'entrée aux compétitions régionales, constitué par le Comité directeur. Les clubs bénéficiant d'un Centre de Formation agréé et les clubs participant à un championnat national Futsal (D1 et D2 Futsal) sont automatiquement retenus pour participer au championnat, sous réserve de candidature de leur part.

CANDIDATURE CHAMPIONNAT U14 REGIONAL 2022-2023 LIGUE MEDITERRANEE

Le club qui souhaite engager une équipe en championnat U14 Régional est libre. Nous portons une attention particulière à ce que le club ait conscience du niveau de pratique exigé par un championnat régional, et que cet engagement doit présenter un intérêt sportif pour les jeunes joueurs.

CRITERES de STRUCTURATION du CLUB

1	LABEL	ELITE	EXCELLENCE	ESPOIRS	Autodiagnostic fait, documents rendus...	Dossier déposé	Aucune démarche	<i>maxi : 14 pts</i>
		14 PTS	12 PTS	10 PTS	6 PTS	3 PTS	0 PT	
2	Taux d'encadrement technique	Nombre de <u>licences techniques</u> (Entraîneur, Moniteur, Educ F., Animateur) divisé par nombre de <u>licences libres</u> x100 (ce qui signifie: nombre d'éducateurs pour 100 enfants) Le ratio = nombre de points (maximum : 10 points)						<i>maxi : 10 pts</i>
		Nbre licences joueurs libres:	Nbre licences Techniques :	Ratio:				
3	Fidélisation LICENCIES U12- U13 (Année N et N-1)	Nbre de mutations en U12 et U13 par rapport au nbre de licenciés U12 et U13 Le ratio = nombre de points						<i>maxi : 10 pts</i>
		Nbre licenciés U12-U13:	Nbre de mutés en U12-U13	Ratio:				
4	Niveau EQUIPES JEUNES	1 équipe en NATIONAUX (U17 ou U19) = 2 points			1 équipe en R1 ou R2 (U14, U15, U16, U17, U18, U20) = 1 point			<i>maxi : 10 pts</i>
5	SECTION SPORTIVE COLLEGE	Section sportive COLLEGE inscrite au SCHEMA REGIONAL (en support) = 5 points						<i>maxi : 5pts</i>
CRITERES SPORTIFS								
6	Nombre de licenciés en U13 (futurs U14)	Nombre de licenciés U13 (filles et garçons) divisé par 10 = nombre de points						<i>maxi : 10 pts</i>
		Nombre licenciés:	Nombre de points :					
7	Niveau EQUIPE n°1 U13 (année en cours)	A partir des résultats et brassages U12 de la saison précédente et U13 de cette saison, chaque District nous donne en niveau 1 (10 points) 10% de ses meilleures équipes et en niveau 2 (5 points) 20% des ses autres meilleures équipes.						
		ALPES:	Les DISTRICTS doivent désigner et hiérarchiser les meilleures équipes	4 équipes max	8 équipes	les autres équipes		
		CÔTE d'AZUR		12 équipes max	24 équipes max	les autres équipes		
		PROVENCE:		20 équipes max	40 équipes max	les autres équipes		
		VAR		12 équipes max	24 équipes max	les autres équipes		
		GD VAUCLUSE:		12 équipes max	24 équipes max	les autres équipes		
		10 points	5 points	0 point			<i>maxi : 10 pts</i>	
8	RESULTAT FESTIVAL U13	Non qualifié en finale Dép.	Finale Départementale	Finale Régionale	Finale Nationale			<i>maxi : 12 pts</i>
		0 pts	4 pts	8 pts	12 pts			
9	JOUEURS nés en 2009 participant à la finale Régionale du CONCOURS POLE ESPOIRS	JOUEURS nés en 2009 participant à la finale Régionale POLE ESPOIRS : points par joueur qui se cumulent						
		5 points pour le club, dont 1 joueur entre au Pôle Espoirs (cumul des points si plusieurs joueurs!).						
		3 points pour le club, dont 1 joueur participe au stage probatoire de concours Pôle Espoirs au CREPS d'Aix du 26 au 28 mai 2022 (cumul des points si plusieurs joueurs!).						
		2 points pour le club, dont 1 joueur participe au 2ème tour de la finale Régionale du concours Pôle Espoirs, à Velaux les 12 et 13 avril 2022 (cumul des points si plusieurs joueurs!).						
1 point pour le club, dont 1 joueur participe aux Rassemblements Interdépartementaux, à Velaux du 16 au 18 février 2022 (cumul des points si plusieurs joueurs!).								

CANDIDATURE CHAMPIONNAT REGIONAL U18F R2 2022-2023 LIGUE MEDITERRANEE

Le club qui souhaite engager une équipe en Championnat Régional U18 F R2 est libre.
Nous portons une attention particulière à ce que le club ait conscience du niveau de pratique exigé par un championnat régional, et que cet engagement doit présenter un intérêt sportif pour les jeunes joueuses, le club et le développement de la pratique.

CRITERES de STRUCTURATION du CLUB

1	LABEL JEUNES 2022 <i>Prise en compte de la situation à l'issue de la saison 2021-2022</i>	LABEL		Dossier déposé		Aucune démarche	maxi : 10 pts
		10 points		5 points		0 point	
2	LABEL EFF 2022 <i>Prise en compte de la situation à l'issue de la saison 2021-2022</i>	LABEL OR	LABEL ARGENT	LABEL BRONZE	Dossier déposé	Aucun	maxi : 10 pts
		10 points	8 points	6 points	3 points	0 point	
3	Nombre de licenciées de U6F à U18F	Nombre de licenciées de U6F à U18F divisé par 10 = nombre de points					maxi : 10 pts
		Nombre de licenciées :		Nombre de points :			
CRITERES SPORTIFS							
4	Nombre de licenciées en U15F, U16F et U17F (futures U18F)	plus de 30	de 26 à 30	de 21 à 25	de 15 à 20	- de 15	maxi : 10 pts
		10 points	8 points	6 points	3 points	0 point	
		Nombre de licenciées :		Nombre de points :			
5	Diplôme de l'éducateur désigné sur l'équipe U18F en 2021-2022	BEF		BMF		CFF3	maxi : 10 pts
		10 points		6 points		3 points	
		Diplôme :		Nombre de points :			
6	Joueuses convoquées au stage U15F Régional Saisons 21-22 / 20-21 / 19-20	5 points par joueuse					maxi : 20 pts
7	Forme de pratique U15F Saison 2021-2022	1 équipe en FOOT A 11		1 équipe en FOOT A 8		Aucune	maxi : 10 pts
		10 points		5 points		0 point	
		Niveau Equipe :		Nombre de points :			
8	Niveau EQUIPE 1 SENIOR F Saison 2021-2022	National	Régional	Départemental à 11	Départemental à 8	Aucune	maxi : 10 pts
		10 points	6 points	3 points	0 point	0 point	
		Niveau Equipe :		Nombre de points :			
9	Niveau Equipe U18 F saison 2021/2022	Régional	Départemental				maxi : 10 pts
		10 points	5 points				
		Niveau Equipe :		Nombre de points :			

CANDIDATURE CHAMPIONNAT REGIONAL U18 FUTSAL 2022-2023
LIGUE MEDITERRANEE

Le club qui souhaite engager une équipe en Championnat Régional U18 Futsal est libre.
Nous portons une attention particulière à ce que le club ait conscience du niveau de pratique exigé par un championnat régional, et que cet engagement doit présenter un intérêt sportif pour les jeunes joueurs, le club et le développement de la pratique Futsal.

CRITERES de STRUCTURATION du CLUB

1	LABEL JEUNES 2022 <i>Prise en compte de la situation à l'issue de la saison 2021-2022</i>	ELITE	EXCELLENCE	ESPOIRS	maxi : 10 pts
		10 pts	9 pts	8 pts	
2	LABEL FUTSAL 2022 <i>Prise en compte de la situation à l'issue de la saison 2021-2022</i>	OR	ARGENT	BRONZE	maxi : 10 pts
		10 pts	9 pts	8 pts	
3	Encadrement dans le club <i>(cumulable jusqu'à 10 pts)</i>	BMF Futsal	Certificat Futsal base	Attestation Futsal base	maxi : 10 pts
		10 pts	5 pts	2 pts	
4	Licenciés FUTSAL Jeunes (U6 à U19)	Nombre de licenciés jeunes			maxi : 20pts
		1 pt / licencié			
		Nombre de licenciés jeunes :			
5	Participation en C.R. U18 FUTSAL 21/22	Participation en C.R. U18 Futsal Régional 2021/2022			maxi : 5 pts
		5 pts			
		Ancienneté du club :			
6	Ancienneté <i>(Prise en compte de l'équipe 1 uniquement)</i>	Engagement équipe sénior Futsal			maxi : 5 pts
		1 an = 1 pt			
		Ancienneté du club :			
CRITERES SPORTIFS					
7	Niveau EQUIPE 1 FUTSAL senior <i>Saison 2021-2022</i>	National	Régional	Départemental	maxi : 20 pts
		20 pts	15 pts	10 pts	
8	Niveau des joueurs Saison 2021/2022	Interligues U15/U18 FUT	Participation Rassemblement régional U15/U18		
		2 pts / joueur	1 pt par joueur		
9	Niveau EQUIPES JEUNES FOOT A 11 <i>Saison 2021-2022</i>	National / Régional			maxi : 10 pts
		1 pt par équipe			
		Nombre d'équipes :			

Président
Henri BELLEZZA

Secrétaire
Bernard CARTOUX